

La Nouvelle République. Samedi 9 octobre 2010

Éoliennes : Maves et Mulsans doivent se prononcer

Les conseils municipaux de Maves et de Mulsans sont invités par la préfecture à formuler un avis avant le 21 octobre concernant le projet d'éoliennes.



Les éoliennes de Binas contestées par les riverains.

Deux communes de la Beauce ligérienne, Maves et Mulsans ont été saisies par la préfecture afin qu'elles puissent donner un avis concernant le projet de création de quatre zones de développement éolien (ZDE) sur les trois communautés de communes limitrophes : Agglopolys, Beauce et Forêt, Beauce Val de Cisse. Il s'agit d'une obligation liée à un tel projet car les éoliennes seraient visibles des deux communes concernées. □ Pour l'instant, ces zones potentielles n'ont pas de dénomination, elles sont numérotées de 1 à 4, explique-t-on à la préfecture. □ Les conseils municipaux de Maves et de Mulsans sont donc invités à formuler un avis avant le 21 octobre, date au-delà de laquelle ils seront considérés comme tacitement favorables au projet. La réunion du conseil municipal de Maves est prévue lundi 18 octobre, à 20 heures, celle de Mulsans mardi 12 octobre à 19 heures. □

L'étude préalable terminée □ □

Quant à l'étude préalable à l'implantation d'une ZDE en Beauce ligérienne, elle est terminée. Ses conclusions devraient être bientôt connues et présentées à toutes les communes. □ C'est donc, au total, cinq nouvelles zones de développement éolien qui pourraient être créées dans le secteur nord-est de Blois et qui viendraient s'ajouter aux machines existantes ou prévues autour de Moisy, Binas et Ouzouer-le-Marché.

Cor. NR : Bernard Fauquembergue